

POINT COMMUNE

N° 21 > Mai 2007

>Gestion communale des glissements de terrains
>Sécurisation des points d'eau

>Aigle accueille la Journée des Communes vaudoises

>Nouvelle Association des villes romandes



C'est parti pour 5 ans...

> de labeur,
de dévouement, de soucis
mais également
d'intenses satisfactions...

Lorsque paraîtra cet éditorial, les nouvelles municipalités auront trouvé leur rythme de croisière et leur efficacité pour cette nouvelle législature. C'est pour moi l'occasion de souhaiter à tous les syndicats et municipaux un plein succès dans cette tâche souvent difficile et délicate qui apporte aussi beaucoup de plaisir à participer activement au développement de nos communes et à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Le comité de l'UCV s'est partiellement renouvelé en accueillant trois nouveaux syndicats, Madame Nicole Rimella de La Tour-de-Peilz, MM. Stéphane Maillard de Granges-près-Marnand et Eric Voruz de Morges. Ensemble, nous sommes prêts à affronter les problèmes qui nous préoccupent tous, notamment les conséquences de la RPT, la répartition de la facture sociale et la péréquation horizontale entre les communes; nous sommes conscients de certaines injustices apparentes même si nous savons que les communes vaudoises forment un groupe hétérogène avec des intérêts légitimes mais parfois divergents.

C'est pourquoi la récente rencontre entre votre comité et le Conseil d'Etat in corpore revêtait une importance majeure dans l'organisation de futures négociations sur les sujets mentionnés ci-dessus. C'est dans un climat serein et positif que cette séance s'est déroulée; il a été convenu que notre groupe de travail se réunira dès la fin des élections avec une délégation du Conseil d'Etat. Le nouveau climat entre l'UCV et l'exécutif cantonal devrait nous permettre de trouver des solutions acceptables par toutes les parties d'autant plus que les comptes de l'Etat sont très positifs, ce dont chacun se réjouira sans oublier que cet excellent résultat a été obtenu non seulement par la maîtrise des dépenses, par la bonne conjoncture que nous traversons mais également par l'apport financier très important de nos communes.



Yvan Tardy

Syndic d'Epalinges
Président de l'Union des Communes
Vaudoises.



Couverture: L'aigle, le château et le Centre Mondial du Cyclisme, trois symboles de la commune qui accueillera la Journée des Communes vaudoises.

Sommaire

N° 21 > Mai 2007

- 5 > Journée des Communes vaudoises > Présentation de la ville hôte > Aigle
- 9 Coup de poing > Les sentiers pédestres ne sont plus ce qu'ils étaient
- 11 > Récompenses, prix et autres mérites (1)
- 12 > Daniel Brélaz nous parle de la nouvelle Association des villes romandes
- 15 > Le prix de la sécurité
- 17 > Sécurisation des points d'eau
- 18 > Gestion communale des glissements de terrains
- 20 Publi reportage > Le Groupe Mutuel
- 21 > Formation des secrétaires municipaux
- 23 > Publication
- 25 > Assemblée générale de l'AVDCH à Echallens
- 26 > Mémento > Cours

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

Billet du syndic

UCV 2007 - La Fête des Communes, le samedi 2 juin 2007 à Aigle

Le rôle des Communes, et des Municipalités en particulier, sur la gestion et la vie sociale n'est plus à relever, cela va de soi! Les divers engagements des délégués à l'Union des Communes Vaudoises (UCV) contribuent largement à l'épanouissement de nos citoyens.

Aigle accueille l'Assemblée générale des délégués de l'UCV le samedi 2 juin 2007. Témoin de la vitalité politique d'une région, cet événement est attendu par toutes les Municipalités en fonction depuis le 1er juillet 2006 et ceci pour cinq ans.

Cette assemblée cantonale mérite le soutien de tous, ne serait-ce qu'en reconnaissance des milliers d'heures accomplies souvent bénévolement par les délégués de l'UCV. Tout ce temps consacré à un seul et noble idéal: faire prospérer le patrimoine communal au bénéfice de toute la population.

Depuis plus d'une année, un Comité est à la tâche pour l'organisation non seulement de la partie officielle, assemblée et repas, mais surtout pour permettre à nos

invités de se détendre et de fraterniser, un verre du cru à la main, autour des nombreux stands, buvettes, animés par des groupes musicaux. La Municipalité peut compter aussi sur la collaboration de nombreuses sociétés locales qui feront le maximum pour que les délégués repartent avec en mémoire l'image de l'hospitalité coutumière des Aiglones et des Aiglons.

Plus de 2000 personnes passeront cette journée sur le site des Glariers ou au centre-ville d'Aigle dans la «Rue des Communes» instaurée pour cette journée. Les souvenirs resteront, comme subsistent ceux, lumineux, de la dernière rencontre à Mézières en 2006.

1967 fut la dernière en date à Aigle, avec un budget sept fois inférieur à celui d'aujourd'hui. Une telle manifestation marquera les esprits. Sponsors, édiles, bénévoles, invités, médias et citoyens n'échapperont pas à cette règle, nous en sommes persuadés.

F. Borloz, Syndic





Présentation de la commune d'Aigle

Aigle au cœur du Chablais, à proximité du Valais, sur le piédestal «UCV» le temps d'une journée... le samedi 2 juin 2007!

Elle va se faire spécialement coquette, elle va revêtir des habits d'apparat, elle va vous séduire, elle va vous éblouir, la charmeuse !

Pour sûr, elle va vous montrer son jeu, sortir ses atouts et ensorceler tous les visiteurs qui viendront ce jour-là voir le cœur de cette ville.

Aigle l'ancestrale...

Elle n'en est pas à ses premiers pas la belle, déjà à l'époque médiévale, elle savait se montrer hospitalière ou impitoyable du haut de son château.

Succinctement remémoré, son arbre généalogique la dévoile tout d'abord savoyarde, dotée de franchises municipales dès 1232, divisées en plusieurs fiefs qui dépendaient de quelques familles nobles.

Ensuite, les «Guerres de Bourgogne» de 1474 à 1477 changèrent radicalement son destin. C'est pour faire cesser le flux

d'armées ennemies qu'en août 1475 des troupes bernoises, avec l'aide d'hommes des Ormonts et du Pays d'Enhaut, descendent sur ses terres. En 1476, après la défaite à Morat du Duc de Bourgogne et sa fuite, le Congrès de Fribourg attribue à la République de Berne l'actuel Chablais vaudois. Cette région devint un «Gouvernement» dont le siège était au château. Elle qui fut la première terre francophone à faire partie de l'ancienne Confédération suisse. En 1798, les Aiglons déclarèrent leur indépendance pour devenir membre à part entière de la République helvétique puis, dès 1803, de la nouvelle Confédération helvétique.

Aigle la patrimoniale...

Aujourd'hui, après treize étapes de restauration, le château est devenu un lieu de culture et de convivialité puisqu'il accueille entre autres le célèbre **Musée de la vigne, du vin et de l'étiquette**. Fondé par la Confrérie du Guillon en 1971 avec pour mission première de sauvegarder le patrimoine vigneron vaudois qui tendait à disparaître, le Musée de la vigne et du vin illustre dans ses 17 salles la dimension culturelle de la viticulture dans le Canton de Vaud, en Suisse et

dans les pays limitrophes. Il présente également 200 ans d'histoire dans 52 pays à travers un millier d'étiquettes de vin datées principalement du début du XIXe siècle aux années 1960.

Sa **mythique rue de Jérusalem**, dont on entend parler comme d'un décor inchangé depuis des siècles. En arpentant son sol pavé, on admire les superbes maisons anciennes que des passerelles couvertes relient les unes aux autres. Elle a également sa «rive droite et rive gauche» avec son **pont de Napoléon** qui enjambe la rivière de la Grande Eau.

Aigle la bucolique...

traversée par le Rhône dans sa large plaine avec comme toile de fond la chaîne de montagnes des Alpes. Elle se situe côté soleil couchant, au milieu des vignes. Ses nombreuses caves vigneronnes ont délié plus d'une langue et son terroir lui vaut le plus grand respect!





Aigle la sportive...

pour garder ses jambes fines et toute sa jeunesse, rien de tel qu'une randonnée à vélo! Son Centre Mondial du Cyclisme est le fleuron actuel de tous les cyclophiles avertis et amateurs de la petite reine. Dès décembre 1997, le Cyclophile aiglon, avec l'appui des autorités locales et régionales, a fait un travail extraordinaire afin de faire venir à Aigle le siège de l'**Union Cycliste Internationale** et le nouveau **Centre Mondial du Cyclisme** avec son vélodrome. L'inauguration de ce formidable complexe a eu lieu le 14 avril 2002 à Aigle. Elle en est fière, d'autant plus qu'il a séduit nombre de téléspectateurs en étant choisi comme quartier général d'une série policière.

Et ses nombreuses lignes de petits trains qui sillonnent les différentes vallées chablaisiennes, pour accéder aux multiples sentiers pédestres, ainsi qu'à de nombreuses stations touristiques, pour le bonheur de ses hôtes.



Elle possède également l'un des golfs les plus fréquentés de Suisse (18 trous).

Elle n'a pas froid aux yeux avec son parc aventure équipé d'un baudrier qui vous fait évoluer dans les arbres jusqu'à 15 mètres de haut en toute sécurité, avec 5 parcours de niveaux différents et 2 parcours Kids, à travers ses 2 ha. Plus de 100 activités pleines de frissons vous attendent au coin du bois.

Aigle la festive...

avec les nombreuses manifestations organisées sur son territoire communal, comme par exemple le Comptoir d'Aigle et du Chablais, Aigle verre en main, la Brocante, le Marché gourmand, le Festival Trottinette, la Braderie, la Fête des Couleurs. Ce sont autant d'occasions pour les visiteurs, de se divertir.

Aigle l'industrielle expansive...

avec ses entreprises de renommée internationale, notamment dans l'alimentaire, la métallurgie, l'électronique et qui veut rester à la hauteur avec ses nombreux ouvrages en cours, tels la réfection de la place de la Gare, le nouveau complexe de cinémas, la construction de nouveaux immeubles, la rénovation et l'agrandissement de quartiers.

Aigle, la culturelle...

avec son théâtre, ses 49 sociétés locales et son futur cinéma triplex Cosmopolis, qui attire les seniors et juniors de toute la région.

Tout ceci pour vous inciter à mieux découvrir son éventail. Alors, laissez-vous charmer l'espace d'un jour pour mieux la côtoyer ensuite!





Adeptes de la randonnée et plus précisément des circuits pédestres, je tiens à dire que bon nombre des sentiers parcourus sont complètement abîmés par les énormes machines des bûcherons-forestiers. Les roues de ces engins provoquent d'importantes ornières. Je suis tout à fait d'accord de protéger l'environnement de la forêt, et j'admets que ces tranchées qui se remplissent d'eau sont utiles à la faune forestière (oiseaux, insectes, etc.) et sont indispensables à l'écosystème. Toutefois, il ne faut pas exagérer. Les forestiers ne pourraient-ils pas, une fois leurs travaux terminés, combler partiellement ces sillons avec les tas de terre et cailloux qui se trouvent en bordure de ces sentiers, ceci afin que les randonneurs puissent passer sans trop de peine. Je pense aussi aux immenses troncs d'arbres qui restent sur les chemins et qu'il va falloir enjamber. Pour des personnes agiles il n'y a pas de problèmes, mais pour les autres c'est impossible.

Il ne s'agit pas de caprices de citoyens qui réclament des boulevards en forêt mais de respect de la nature et du bon entretien des sentiers sylvicoles. Je comprends que les branches et broussailles qui jonchent le sol l'enrichissent et constituent un substrat utile au développement des graines d'arbres mais, il n'est pas utile de les laisser sur les sentiers pédestres, il suffit pour cela de les entreposer de chaque côté. Et s'il n'y avait que cela... hélas non... on trouve également des bouteilles en verre, des sacs en plastique ou cornets de toutes sortes aux emplacements où les bûcherons-forestiers ont entreposé leurs engins.

Alors que l'on prône l'écologie, le respect de la nature qui possède des ressources inestimables, comment voulez-vous que l'on adhère à ces conceptions si les professionnels ne les respectent pas eux-mêmes? C'est la politique de: «Faites comme je dis et pas comme je fais» qui s'applique dans cette situation.

Une fois les travaux d'abattage effectués, n'y a-t-il aucun contrôle de la part des communes propriétaires de ces forêts afin de constater l'état des lieux et de voir si les sentiers pédestres sont à nouveau praticables pour les randonneurs?

Nadine Calame



*Les sentiers pédestres
ne sont plus
ce qu'ils étaient!
A qui la faute?*



Les lauriers sont une récompense, ils ont un prix et ils se méritent!

(1ère partie)

Depuis la nuit des temps, les hommes ont su reconnaître et récompenser les mérites de leurs semblables. Soit pour la qualité de leur travail, le génie de leur art, leurs découvertes scientifiques, leurs faits d'armes ou encore leurs performances athlétiques.

Platon, le grand philosophe grec, ne décrivait-il pas déjà dans son recueil *La République*, le faste des cérémonies laudatives et l'importance de ces fameux lauriers qui transformaient de simples mortels en des presque demi-dieux.

Si l'on prend tous les pays et toutes les disciplines confondues, on atteint un nombre de prix et de mérites incalculables. Cela va du simple prix scolaire pour les élèves appliqués jusqu'au plus prestigieux de tous, le prix Nobel, le sommet absolu dans une carrière professionnelle ou artistique.

En France déjà, le total des prix littéraires uniquement s'élève à plusieurs centaines. Bien entendu tout le monde connaît le Goncourt, le Médicis, le Fémina, l'Interallié,

le Renaudot; mais qui a déjà entendu parler du Prix Biguet qui récompense les ouvrages de sociologie et de philosophie, le Prix Pépin, qui lui, décerne un Pépin d'or aux meilleures brèves nouvelles de science-fiction ou le prix Antoine Blondin attribué aux fictions sportives les plus originales? Et le cinéma! Ne parlons pas des fameux Oscars d'Hollywood, des Ours d'argent de Berlin, des Léopards de Venise ou de la Palme d'Or de Cannes. Quant aux prix attribués dans l'hexagone seulement, on en dénombre là aussi une bonne vingtaine, les plus connus étant les Césars, les Prix Louis Delluc et Jean Vigo.

En fait, chaque activité possède ses structures honorifiques avec son jury, ses récompenses, ses médailles et ses diplômes: la musique, le cinéma, la littérature, la peinture, les sciences, le sport, l'armée, etc. A notre époque, «tout et rien» fait l'objet de remise de prix. Dans le domaine rural, nous y trouvons par exemple la Société nationale des horticulteurs français (SNHF) qui décerne pas moins de sept prix différents dans le seul cadre de ses activités au Domaine de Courson (petite photo

du haut). Mais également des branches beaucoup plus folkloriques telles que les producteurs d'escargots de Bourgogne ou les imitateurs de chant d'oiseaux!

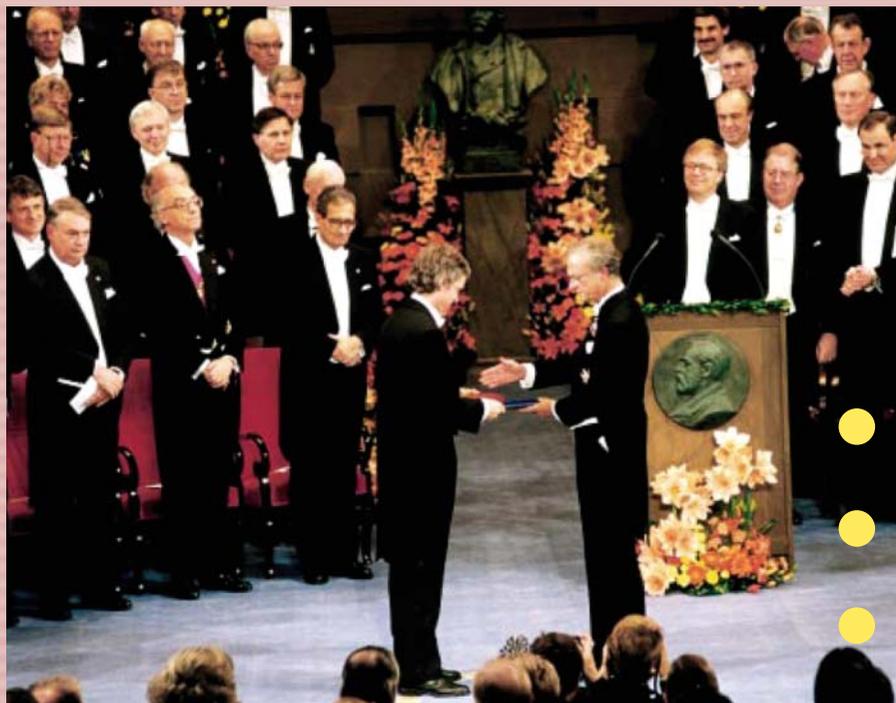
Mais ce ne sont pas les récipiendaires de ces prix d'héliculture ou de pure tradition cynégétique qui nous intéressent aujourd'hui. Nous allons nous concentrer sur deux domaines bien précis: la culture et le sport et cela uniquement dans le cadre des artistes et des sportifs de «chez nous».

Le canton de Vaud, à l'instar de tous les royaumes, empires et grandes démocraties, sait lui aussi fêter et récompenser ses enfants les plus méritants.

Pour ce faire, nous vous présenterons la Fondation Vaudoise pour la culture et Madame Brigitte Waridel, la cheffe du service des affaires culturelles.

De même pour le sport, Monsieur Nicolas Imhof, chef du Service de l'éducation physique et du sport nous parlera du «Mérite sportif vaudois».

(A suivre)



Recevoir le prix Nobel des mains du roi de Suède dans le Palais des concerts de Stockholm demeure le sommet absolu dans une carrière. Photo © Hans Pettersson

Pour mieux défendre leurs intérêts, les villes romandes s'unissent

Rencontre avec > Daniel Brelaz, premier président de la nouvelle association

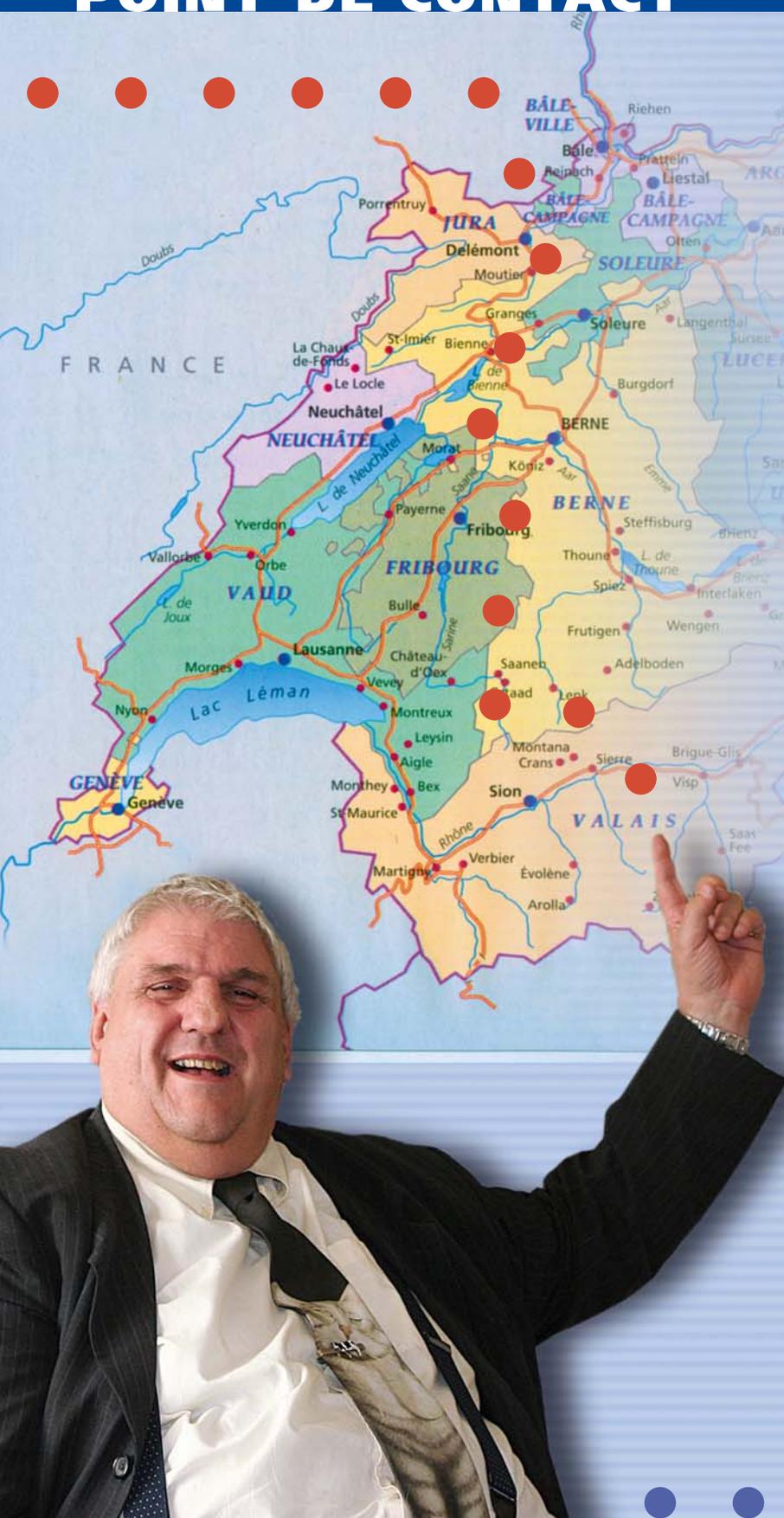
Dans une Suisse dominée économiquement par le fameux Triangle d'or, soit la région comprise entre Zurich, Bâle et Berne, les autres régions ne représentent souvent qu'une partie négligeable du pouvoir décisionnel et institutionnel.

Pour s'en convaincre, il suffit de se souvenir du camouflet que nous a infligé le DETEC, début avril, avec son refus de financer pour le moment la troisième voie CFF Lausanne-Genève, pourtant vitale pour tout le bassin lémanique. (Voir photo du trafic en page suivante).

Le regard des Suisses alémaniques sur les «Welches» est comparable à la vision très hautaine qu'a le Parisien vis-à-vis du reste de la France. D'un côté, une métropole consciente de sa supériorité, de l'autre des provinciaux auxquels on ne laisse que les miettes. En Suisse, cette «province» est constituée par la Romandie, le Tessin et les Grisons.

Quoi qu'on en pense, le cœur et le cerveau de notre pays se trouvent au-delà de la barrière de röstli. Les sièges des grandes sociétés, des institutions, des associations professionnelles, etc. sont presque tous situés outre-Sarine.

Il n'y a aucun doute, la fière Helvète qui prête sa silhouette à notre pièce de «cent sous» devait certainement parler le «schwizertütsch», habiter un canton primitif et mitonner de l'émincé de veau à la zurichoise pour son mercenaire de mari.



Texte > Nicole Grin, Secrétaire générale de l'UCV
Photos > Jean-Marc Gallarotti



Dans un tel contexte «centralisateur», pour pouvoir influencer sur les décisions du plus puissant, il faut impérativement se regrouper afin de faire front commun et donner plus de poids à ses revendications. Il y a bien entendu beaucoup d'autres raisons qui ont amené les villes francophones à se mettre ensemble: le partage de compétence, les échanges d'expérience, les projets communs, mais ne nous y trompons pas, la principale raison reste et demeure celle de mieux se faire entendre à Berne, auprès des membres de l'Union des Villes Suisses et des parlementaires fédéraux.

Le 5 février 2007, la presse annonçait la constitution, à Genève, de la «Coordination des Villes Romandes». Soucieuse d'en savoir davantage sur cette nouvelle association, la rédaction de Point Commun-e a rencontré le premier président, M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne.

Point Commun-e: M. le Syndic, pourquoi avoir créé cette association et en quoi se distingue-t-elle de l'Union des Villes Suisses, dont vous êtes également le vice-président?

Daniel Brélaz: Le but n'est pas de créer un sous-groupe concurrent de l'Union des Villes Suisses, ni de former une ligue romande face aux cités alémaniques. Mais le besoin s'est fait sentir de créer une interface de discussion et de partage entre les villes romandes, d'une part, pour débattre de problèmes communs et, d'autre part, pour défendre leurs intérêts communs face à leurs autorités cantonales, elles-mêmes déjà regroupées au sein d'une Conférence des Cantons Romands. Les villes ayant tendance à se développer et les problèmes particuliers auxquels elles sont confrontées prenant de plus en plus d'ampleur, il devenait indispensable qu'elles se regroupent, au plan romand, afin de leur donner le poids nécessaire pour combattre la tendance de leurs cantons respectifs à les marginaliser.

Quels sont ces problèmes spécifiques dont la Coordination va s'occuper?

Daniel Brélaz: Les transports, la petite enfance, l'intégration, la sécurité, l'ag-

glomération, particulièrement sous l'angle des relations entre les villes-centres et les villes périphériques de ces centres, les relations entre les villes et leurs cantons respectifs. Tout ce qui touche la politique fédérale ne sera pas traité, car cela appartient au domaine de compétence de l'Union des Villes Suisses.

Comment allez-vous procéder? Quels sont vos moyens d'action?

Daniel Brélaz: L'idée est d'aborder chacun des thèmes séparément, en analysant les solutions trouvées ailleurs, en les comparant et, si possible, en en établissant un bilan. Dans la mesure du possible, des collaborations seront recherchées, voire mises sur pied.

Dans un premier temps, il est prévu d'organiser des séminaires auxquels seront invités non seulement les membres de la Coordination mais toutes les villes de Suisse Romande, ceci dans un but de promotion.

Combien de membres compte ce nouveau réseau?

A fin mars, la Coordination réunit une bonne vingtaine de membres. 9 des 12 villes vaudoises en font partie, aux côtés de Genève, Bienne, Delémont, Fribourg, Neuchâtel et Sion, notamment.

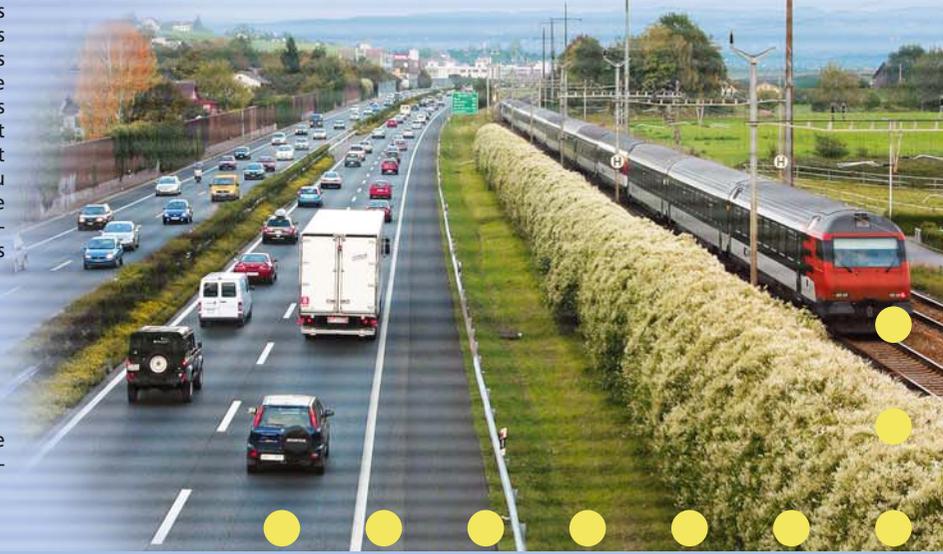
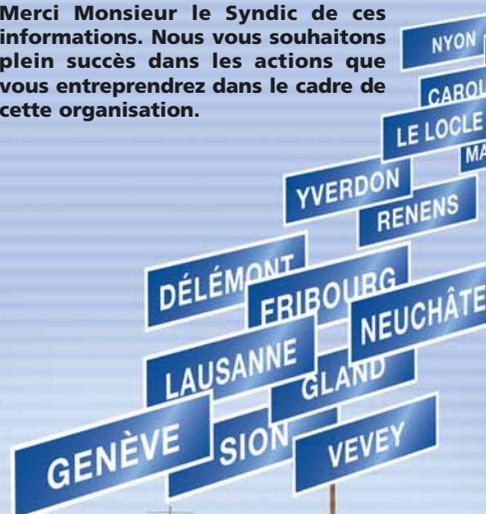
L'association s'est dotée d'un comité de 5 personnes élus pour 4 ans. Le secrétariat est assuré par le Chancelier de la Ville de Genève qui y consacre le 5% de son temps.

Il est prévu environ 4 séances de comité par année, ainsi que 2 séances plénières.



Un bilan sera établi dans 2 ans, qui décidera de l'avenir de l'organisation, voire des orientations nouvelles à donner à ce mouvement.

Merci Monsieur le Syndic de ces informations. Nous vous souhaitons plein succès dans les actions que vous entreprendrez dans le cadre de cette organisation.





Prix de la sécurité *bpa* pour > *les communes*

Nous rappelons ou nous informons les communes vaudoises que le Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) honore tous les deux ans une commune en lui attribuant le prix bpa de la sécurité doté de Fr. 15'000.-.

Ce prix est attribué à une commune suisse qui s'est distinguée par des prestations exceptionnelles dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs afin de promouvoir la prévention des accidents et la sécurité.

La sécurité des habitants d'une commune est primordiale pour leur bien-être. Les possibilités de prévention des accidents sont nombreuses: l'assainissement des passages pour piétons, la sécurisation des trajets scolaires ou la création de zones 30 constituent quelques exemples parmi d'autres.

Ce prix a été créé à l'occasion des 60 ans du bpa, soit en 1998. A ce jour aucune commune vaudoise n'a reçu ce prix.

Si vous avez récemment pris part à la réalisation d'un tel projet en matière de prévention, le bpa attend votre candidature pour le «Prix de la sécurité» 2007 **d'ici au 30 juin 2007.**

Informations: bpa - Bureau suisse de prévention des accidents

**Laupenstrasse 11
3008 Berne
Tél. 031 390 22 22
info@bfu.ch
www.bfu.ch**



Deux exemples:

2000: Lavertezzo/TI

De nombreuses personnes ont perdu la vie dans la tumultueuse Verzasca. La commune a réagi en lançant une vaste campagne d'information et en posant des panneaux à tous les endroits dangereux.



2001: Genève/GE

Dans le cadre de son plan piétons, qui fait partie intégrante d'un concept urbanistique complet, la Ville de Genève a créé des itinéraires piétons comprenant 61 traversées munies de feux ou de refuges.





Eau potable > enjeu mondial et pour nous simplement local.

L'eau coule... de source et il suffit de tourner le robinet et hop elle est là en quantité plus que suffisante. Nous commençons à nous poser des questions quand il se met à faire très sec et que nos voisins commencent à tirer la langue, par exemple le sud de la France qui a attendu près de cinq mois pour voir l'ombre d'une goutte.

Nous, plus chanceux nous avons notre gouille dans laquelle nous pompons tout ou partie de notre eau. Comme dans certaines publicités actuellement à l'écran, des personnes travaillent dans l'ombre, sans faire de bruit, veillent à ce que l'eau soit dans les réservoirs, que les pompes fonctionnent, que les analyses soient faites afin de garantir une eau en quantité et de qualité pour que, lors de l'ouverture d'un robinet, elle soit là et potable.

En étant plus alarmiste, il y a le terrorisme, la malveillance, la bêtise, les bactéries, ou simplement une contamination d'un plan d'eau, d'un réservoir par des animaux morts.

Notre société, ayant quelques menus défauts, incite certains à se laisser porter par la vague et réagir, avec un temps de retard sur l'événement. Donc une gêne avant de rectifier le tir.

Par ailleurs, cette même société pousse les entreprises à agir de façon anticipées sur un problème potentiel, **LA RESPONSABILITÉ**. C'est pourquoi, les distributeurs se doivent, tout particulièrement pour une denrée alimentaire, d'apporter une sécurité réelle contre des événements à même de créer des disfonctionnements voire pire des épidémies. Les distributeurs ont l'obligation de livrer un produit irréprochable.

Une batterie de lois et règlements existe et regroupe les domaines touchés dans le cas de l'eau potable.

Plus près de nous, les règles techniques sont édictées par la Société Suisse de l'industrie du Gaz et de l'Eau (SSIGE) surtout dans sa directive W1 qui fixe les exigences relatives à la maîtrise de la qualité de l'eau potable. Elle donne aussi la méthode pour développer l'assurance

AVIATCO

ASSOCIATION VAUDOISE
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES
ET TECHNICIENS COMMUNAUX



Photos ci-dessus:
Réservoir situé sur les hauts de Belmont-sur-Lausanne.

qualité et mettre en œuvre les mesures nécessaires. Des contrôles périodiques sont effectués et l'état de santé du patient «Eau Potable» est sous une surveillance active. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site de la SSIGE (www.ssige.ch)

Je n'imagine pas une seconde que les distributeurs aient pu faillir à leurs obligations et à leur sérieux, mais je pense qu'il est important que chaque lecteur, même s'il n'est pas en relation avec ce domaine d'activité, sache que l'eau est précieuse et que dans l'ombre, des professionnels travaillent à son bien-être et à sa santé.

Alors levez votre verre et santé... elle est bonne, simple, désaltérante, fraîche et en plus, à boire sans modération.

A propos des dangers naturels...

> La gestion communale des glissements de terrains

A l'heure où le Canton de Vaud s'apprête à cartographier tous ses dangers naturels, il est intéressant de se pencher sur le dossier des glissements de terrains et sur la façon dont les communes peuvent parvenir à gérer leur surveillance et leur assainissement de manière durable.

Dans notre canton, les principales zones instables sont connues et répertoriées sur les cartes géologiques. Elles font partie des risques identifiés par les autorités et par les professionnels concernés (géologues, ingénieurs, établissement d'assurance, etc.).

Cependant, il n'est pas toujours aisé de procéder aux études, surveillances et assainissements de glissements de la manière la plus rationnelle possible sur les plans techniques et financiers.

D'une manière générale et pour simplifier, outre les fortes pentes et la nature des couches géologiques concernées, le «moteur» du phénomène de glissement dans nos régions est constitué par l'eau qui circule en profondeur, et qui agit comme un «lubrifiant» le long des plans de glissements.

Très souvent les zones de glissement sont le siège de signes visibles de ruissellements superficiels, de venues d'eau sporadiques, de sources captées ou non et de zones humides. On décèle par ailleurs de nombreux signes d'instabilité à la surface des terrains en glissements: bourrelets, fissures de terrains naturels, arbres penchés ou couchés, constructions et chemins endommagés, etc.

Si le phénomène de glissement est menaçant, mais lent et qu'il laisse la possibilité d'agir sur plusieurs années, il y a lieu de mettre en place un dispositif de surveillance et de planifier les meilleures solutions d'assainissement possibles.

Il est des cas heureusement rares, où les mouvements de terrain sont rapides et la rupture brutale, entraînant parfois des catastrophes naturelles et humaines de grande envergure. La démarche exposée ci-dessous sera alors plus difficile à appliquer, ou pourra l'être, mais dans des conditions d'urgence et des délais très courts.



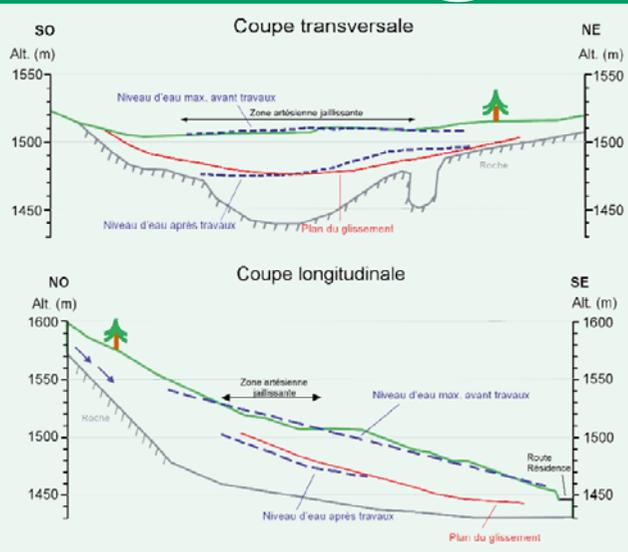
La démarche résumée que peuvent emprunter les communes concernées est la suivante:

1. Réaliser des études géologiques, hydro-géologiques et topométriques détaillées pour bien comprendre les phénomènes naturels en jeu, notamment la question principale des circulations d'eau.
2. Implanter dans la région instable un réseau de surveillance à l'aide de tubes «inclinométriques» qui vont permettre de mesurer la profondeur, la direction et la vitesse des mouvements de terrain.
3. Après quelques mois de surveillance (ou quelques années selon l'urgence), établir un projet d'assainissement, le plus souvent orienté vers le captage des eaux, afin d'ôter le lubrifiant des plans de glissement et diminuer les surprises dans les masses instables.

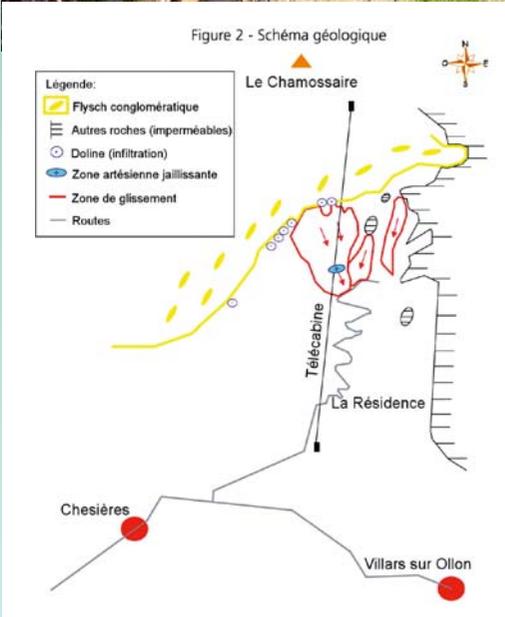
4. Réaliser les travaux d'assainissement en privilégiant les méthodes légères susceptibles d'apporter des changements radicaux et durables et peu gourmandes en entretiens ultérieurs.

Pour donner un exemple parmi d'autres illustrant cette démarche, citons celui du glissement de la Saussaz à Villars-sur-Ollon, qui a fait l'objet d'un assainissement réussi.

Villars comporte un quartier appelé «La Résidence», situé à proximité d'un glissement affectant les pâturages de La Saussaz. Cette zone instable présentait un volume important, de l'ordre de 3 à 4 millions de mètres cubes pour une surface approximative 30 à 40 hectares. Son épaisseur maximale avoisinait 50 mètres. La partie supérieure de la zone à construire de «La Résidence» avait été mise en attente par la Municipalité d'Ollon, lors de l'élabora-



Illustrations ci-contre:
Photos de la zone instable de la Saussaz à Villars-sur-Ollon.
Schéma et coupes géologiques de la zone.



selon les scénarios d'éboulement, sans compter les risques humains potentiels et les conséquences économiques de l'impact psychologique en cas d'éboulement.

Suite aux études réalisées par le bureau CSD, une série de mesures ont été retenues par la Municipalité d'Ollon et un système de surveillance inclinométrique et topométrique a été mis en place entre 1990 et 1999. Les études ont permis de caractériser le glissement actif des points de vue géométrique, morphologique, géologique et hydrogéologique. Les hypothèses faites sur la genèse du glissement se sont vérifiées par l'identification de la zone d'infiltration préférentielle (au-dessous du chemin Plan Chamois - La Barboleuse) et la rencontre d'eau sous pression dans les forages verticaux exécutés dans la partie centrale, au niveau du plan de glissement.

Du fait de mouvements de terrains brusques et importants mesurés au printemps 1999, des mesures d'assainissement ont été prises: forages drainants horizontaux à plusieurs niveaux de la masse instable, forages verticaux de contrôle et ancrage d'un mur de soutènement.

Un projet de mesures d'assainissement complet a été élaboré et mis à l'enquête en 2000; les travaux ont été exécutés en 2001-2002.

En lieu et place d'une éventuelle solution de pompage, des forages horizontaux ont permis de drainer de manière gravitaire les eaux de la zone instable principale, faisant chuter de 90% la pression sur le plan de glissement; le débit total de ces forages varie encore actuellement entre 200 et 300 litres par minute.

Cette façon de procéder a permis de rabattre la pression hydrostatique de plus de 5 bars dans la zone centrale du glissement et de stopper de façon spectaculaire son mouvement menaçant. La décharge

de cette eau sous pression a eu un effet immédiat se traduisant par une immobilisation de la masse instable.

Les coûts d'exécution de cet assainissement s'élèvent approximativement à 1.5 millions de francs. Une surveillance topométrique et inclinométrique continue après travaux a permis de montrer l'effet radicalement positif de l'assainissement entrepris, malgré des périodes pluvieuses exceptionnelles survenues ultérieurement, telles celles des printemps 2001 et 2006.

Il est important d'insister sur le fait que les forages horizontaux, généralement faciles à exécuter, permettent d'évacuer les eaux indésirables de manière gravitaire, facilitant l'entretien du réseau d'assainissement et générant des coûts d'entretien beaucoup plus avantageux que ceux d'une solution de pompage.

Ce succès est en grande partie dû à la bonne collaboration entre la Commune et son mandataire qui, sur des bases de confiance, ont su retenir la meilleure solution possible. La Municipalité a en effet su donner les moyens nécessaires pour mener à bien des études suffisantes, qui ont permis d'implanter les forages horizontaux aux bons endroits et en quantité judicieuse, pour être débarrassée du problème.

La méthode d'assainissement utilisée est relativement légère et durable pour l'obtention d'un résultat très positif qui a totalement changé la situation critique des terrains instables concernés. Elle est applicable à la plupart des glissements sans occasionner d'impact grave sur l'environnement. Les coûts de ce type d'assainissement sont modestes, en termes d'investissement et d'exploitation, comparés aux dégâts potentiels sur les infrastructures et constructions sises en aval.

tion du plan d'affectation. Elle a mandaté le bureau CSD Ingénieurs Conseils SA en 1989 pour apporter les éléments techniques décisifs quant à l'attribution définitive de cette zone en attente.

Le potentiel de dommages immobiliers pour la zone construite de «La Résidence» soumise aux risques d'un accident majeur éventuel représentait un montant estimé entre 50 et plus de 100 millions de francs



● **Groupe Mutuel >** ***l'assurance de personnes au service de l'économie vaudoise***

● **Le Groupe Mutuel, Association d'assureurs, offre ses services dans tous les domaines de l'assurance de personnes. Leader de l'assurance maladie en Suisse romande, il occupe le 3ème rang avec ses 836'000 assurés sur le plan national. Dans le canton de Vaud, plus de 220'000 personnes et plus de 4'000 entreprises lui font déjà confiance. Dans le cadre de l'assurance accident LAA, les assureurs membres du Groupe Mutuel proposent des tarifs particulièrement avantageux depuis le 1er janvier 2007 notamment pour les communes et les administrations publiques. Autre atout: ces mêmes assureurs proposent un tout nouveau programme pour la gestion des absences, le corporatecare.ch**

Un seul partenaire pour vos assurances

Spécialiste des assurances de personnes, les assureurs membres du Groupe Mutuel offrent leurs services à la clientèle individuelle, mais aussi aux entreprises auxquelles ils proposent l'assurance accident, l'indemnité journalière, la prévoyance professionnelle et l'assurance des soins. C'est l'un des seuls acteurs de la branche à offrir ces diverses couvertures sous un même toit: un atout pour l'entrepreneur qui dispose ainsi d'un seul partenaire en matière d'assurance.

Près de 1450 collaborateurs, en Suisse, garantissent un service de haute qualité à tous ses clients.

Proximité vaudoise - 4000 entreprises clientes - 230 collaborateurs

Dans le canton de Vaud, le Groupe Mutuel occupe 230 collaborateurs qui exercent leurs activités sur les 3 sites de Lausanne, Montreux et Tolochenaz. Cette forte implantation s'explique par l'importante clientèle vaudoise du Groupe Mutuel autant dans le domaine de l'assurance maladie que celui des entreprises.

Plus du quart des 836'000 assurés membres des caisses maladie du Groupe Mutuel sont vaudois, ce qui contribue à en faire le premier assureur romand. Quant aux entreprises clientes, quelque 4000 sur les 10'500 de divers secteurs économiques qui lui font confiance, proviennent du canton de Vaud.

Assurance-accidents LAA: optez sans plus attendre pour une solution gagnante!

En matière d'assurance accident obligatoire (LAA), le tarif uniforme valable depuis l'entrée en vigueur de cette loi en 1984 a été libéralisé dès le 1er janvier 2007. Cela permet aux assureurs membres du Groupe Mutuel d'offrir une tarification

particulièrement attractive et conforme au risque pour les communes et les administrations publiques. A titre d'exemple, une commune disposant d'une masse salariale de 5 millions de francs peut économiser jusqu'à 13% de la prime annuelle LAA. Si vous souhaitez vous aussi en votre qualité de membre de l'Union des Communes Vaudoises découvrir le potentiel d'économie que vous pourrez offrir à vos concitoyens, contactez aujourd'hui encore notre conseillère clientèle **Mme Silvana Mocellin** au **058 758 61 55**, adresse e-mail smocellin@groupemutuel.ch, qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Innovation pour les entreprises: le concept corporatecare.ch, pour la gestion des absences

Les assureurs du Groupe Mutuel s'affirment également en vrais partenaires des entrepreneurs pour la maîtrise des absences et la gestion de la santé des collaborateurs. Pour cela, ils ont mis en place un concept appelé corporatecare.ch qui permet de responsabiliser les collaborateurs, de diminuer le «turnover» et de renforcer ainsi l'attractivité et la compétitivité des entreprises. Il apporte une véritable plus-value très appréciée.

www.corporatecare.ch: tous nos services en un clic!

Pour découvrir dans plus de détails comment nous pouvons vous aider à prendre soin de votre entreprise, rendez-vous sur notre site www.corporatecare.ch qui vous présente l'ensemble de nos services pour la gestion des absences et la promotion de la santé de vos collaborateurs.

Informations pratiques, outils novateurs, offres de formation, partenariats,... Voici un avant-goût de ce que vous pourrez y découvrir...

Le Groupe Mutuel dans le canton de Vaud

- 14 assureurs maladie
- 220'000 assurés
- 4000 entreprises clientes
- 230 collaborateurs

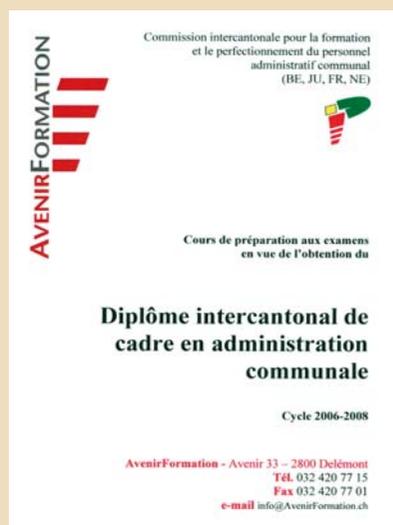
Pour nous contacter:

Groupe Mutuel
Rue du Nord 5, 1920 Martigny
Tél: 0848 803 777,
entreprise@groupemutuel.ch,
www.groupemutuel.ch



Formation des > secrétaires municipaux

Le 6 octobre 2006, lors de l'assemblée générale de l'AVSM, les participants ont accepté, à la majorité, la formation et le perfectionnement du personnel administratif communal dans le canton de Vaud sur le modèle de ce qui se pratique dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Jura et Berne francophone.



Cette formation, dispensée dans le cadre de la formation continue à des fins professionnelles (art. 30 LFPr), doit permettre d'acquérir les connaissances administratives, juridiques et procédurales permettant l'accomplissement des tâches à haute responsabilité confiées aux secrétaires municipaux.

Les domaines abordés dans cette formation sont les suivants:

- Les tâches propres à la commune (sécurité publique, formation, culture, prévoyance sociale, protection et aménagement de l'environnement, collecte et élimination des déchets, épuration des eaux, expropriation...).
- La commune et ses relations avec les tiers (Confédération, cantons, communes, le système juridique ou la hiérarchie du droit, la commune, son fonctionnement administratif et les collaborations intercommunales, structures politiques et droit organisationnel, aperçu du code civil et code des obligations)

- L'organisation communale (structures politiques, organisation de l'administration, financement, controlling, personnel, information)
- Les connaissances pratiques: techniques d'apprentissage, rédaction de procès-verbaux, archivage
- Les ressources humaines (gestion du personnel) et relations publiques

Ces thèmes sont proposés par modules (période = 45 minutes)

Module 1: connaissances pratiques et ressources humaines, environ 104 périodes

- Cyberadministration et relations publiques
- Tenue de procès-verbaux, classement, archivage et correspondance
- Méthodes de travail et d'apprentissage
- Gestion du personnel

Module 2: la commune et ses relations avec les tiers, env. 72 périodes

- Confédération, cantons, communes
- Le système juridique et la hiérarchie du droit
- La commune: structures politiques, collaborations intercommunales et fusions
- Le code civil et le code des obligations

Module 3: différents domaines administratifs, environ 128 périodes

- Aide sociale, les assurances sociales, la tutelle
- Sécurité publique, formation et culture
- Construction et aménagement du territoire, expropriation
- Eaux et déchets

Module 4: ressources de la commune, environ 80 périodes

- Finances
- Nouveaux modèles de gestion
- Fiscalité et taxes communales

La formation s'effectue en emploi sur une durée d'environ 24 mois. Les cours se déroulent chaque quinzaine à raison de 8 heures le vendredi et de 4 heures le samedi matin.

Les intervenants sont des praticiens exerçant des activités de cadres: juristes, spécialistes en assurances, diplômés, etc...

AVSM

ASSOCIATION VAUDOISE
DES SECRÉTAIRES
MUNICIPAUX



Monsieur Pierre-Alain Némitz, l'un des responsables présente les avantages de ces cours à l'assemblée

Coût de la formation et des modules:

Coût par module

- **1er module:** Fr. 1'650.00
connaissances pratiques et ressources humaines
- **2e module:** Fr. 1'950.00
la commune et ses relations avec les tiers
- **3e module:** Fr. 3'450.00
différents domaines administratifs
- **4e module:** Fr. 1'100.00
ressource de la commune

Formation complète, soit 4 modules

Fr. 6'950.00

+ coût des examens pour les 4 modules

Fr. 1'400.00

Il est bon de préciser que le coût de ladite formation est à la charge de l'apprenant ou de son employeur, les Municipalités.

Les conditions d'inscriptions sont les suivantes:

- être au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce, d'un diplôme d'une école de commerce ou d'un titre équivalent
- être au bénéfice d'une expérience professionnelle d'une année et demie depuis la délivrance du titre obtenu
- le personnel administratif communal élu, nommé ou engagé est admis d'office aux cours et aux examens. Le règlement précise les modalités d'inscription.



AVSM

ASSOCIATION VAUDOISE
DES SECRÉTAIRES
MUNICIPAUX

Formation des > secrétaires municipaux

Le lieu des cours est déterminé par le nombre et la provenance des apprenants. Actuellement il y a deux classes en parallèle:

Une à Bienne pour les Jurassiens, les Jurassiens bernois et les Neuchâtelois et l'autre est à Fribourg où la demande a été très forte pour la première volée. Ce qui signifie que si sur une classe de 15 à 20 participants, la majorité venait du Canton de Vaud, une école professionnelle vaudoise serait choisie pour dispenser les cours de cette volée, par exemple à Vevey ou à Yverdon.

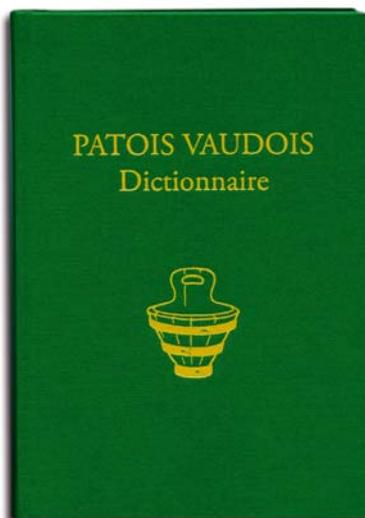
Il convient d'insister sur l'aspect intercantonal de cette formation qui va permettre aux secrétaires municipaux vaudois souhaitant suivre ces cours de côtoyer les acteurs et les pratiques des autres cantons.

Le diplôme sera délivré par l'autorité cantonale compétente du lieu de domicile.

La procédure de reconnaissance par le Canton de Vaud est actuellement en cours. Le règlement de formation a été soumis au DFJ par courrier en date du 21 juin 2006. L'AVSM étant sans nouvelle, un nouveau courrier a été envoyé à Madame la Conseillère d'Etat, Anne-Catherine Lyon, en date du 30 mars 2007. Nous restons dans l'attente de l'approbation cantonale garantissant la reconnaissance intercantonale des cours suivis.

Ce projet est novateur dans le Canton. L'AVSM en appelle par conséquent à tout le professionnalisme des autorités pour l'analyser afin qu'il voie le jour car, de surcroît, il touche une profession liée de près à notre organisation politique. L'AVSM espère vivement que les cours pourront débiter en février 2008.

Viviane Potterat
Secrétaire municipale d'Yvonand
Membre du comité de rédaction



Patois vaudois Dictionnaire Frédéric Duboux Lo dicchounéro

d'essence latine, elle chante au plus près de la mémoire d'un peuple qui l'ignore.

La plupart des mots du patois sont les pendants de termes français prononcés avec sa phonétique propre. Mais les glissements de sens sont fréquents.

Ce dictionnaire est une réédition enrichie. La raison essentielle réside dans le fait que l'édition de 1981 est complètement épuisée. C'est ainsi que le «Groupement du dictionnaire Frédéric Duboux» s'est remis en chantier pour insérer tous les mots et locutions retrouvés. C'est une équipe de bénévoles, présidée par Mme Marie-Louise Goumaz de Puidoux, avec MM. Pierre Gueux, Jean-Louis Chaubert, Michel Freymond et Pierre Devaud, qui s'est réunie chaque semaine pendant près de trois ans pour l'enrichir de nombreux mots complémentaires, tout en conservant le système orthographique de l'auteur.

Puisse cet ouvrage apporter sa contribution au maintien de «noûtron viljo dèvesà» (notre vieux parler).

Ce dictionnaire ainsi que le CD peuvent être commandés, au prix de Fr. 60.00 chez:

Monsieur Jean-Louis Chaubert
Le Vergnolet
1070 Puidoux
Tél. 021 946 14 11

Compte rendu: Nadine Calame

C.-F. Ramuz disait: **«que le patois a tant de saveur, de la rapidité, de la netteté, de la décision, de la carrure (qualités précisément qui manquent le plus lorsque nous écrivons en français), ce patois-là, nous ne nous en sommes jamais ressouvenus que dans la grosse comédie ou dans la farce, comme si nous avions honte de nous-mêmes. C'est pourtant à lui qu'il faudra bien en revenir, lui seul pourra jamais nous servir de modèle; mais seul il constitue vraiment une forme pour nous, parce que pré-existant, parce que défini, parce que sorti du sol même».**

Le patois vaudois n'est pas la mauvaise herbe de ce français que l'anglicisme de notre siècle simplificateur rêve à son tour de reléguer aux oubliettes de l'informatique.

Langue survivante, dont on s'étonne qu'elle se pratique encore par une petite tribu d'irréductibles, sa musique étant

LES COMMUNES ONT LA PAROLE !

Les membres du comité de rédaction rappellent aux communes qu'un espace leur est réservé si elles désirent s'exprimer sur des thèmes qui pourraient susciter l'intérêt des édiles vaudois, comme par exemple la collaboration intercommunale, les relations Etat-communes, le développement, la viabilité, le logement et bien d'autres secteurs encore. Elles peuvent également s'exprimer librement sur des sujets qui leur tiennent particulièrement à cœur.

Fournissez-nous vos textes et nous ferons le reste.

Nadine Calame - secrétariat UCV



AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE
DES CONTRÔLEURS
DES HABITANTS

29^e assemblée générale ordinaire 2007 de l'AVDCH



C'est à Echallens que 178 Préposé(e)s au Contrôle des Habitants se sont réunis, le 23 mars 2007.

Tout d'abord M. **Yvan Nicolier**, Syndic d'Echallens a présenté sa belle Commune et adressé un message de bienvenue au nom des autorités communales.

L'année 2006 ayant été très chargée, Mme **Claude Petit**, Présidente, a présenté à l'assemblée un rapport de gestion bien fourni en événements et a détaillé les activités d'un comité qui a eu à coeur de soutenir les intérêts de son Association et des communes.

L'AVDCH a pris congé dans les formes de M. **Siegfried Chemouny** (photo 1) qui, pendant plusieurs années, a parcouru le

canton jusqu'à ses ultimes confins afin de représenter le SPOP aux régionales, et qui a toujours entretenu des liens cordiaux avec le Comité et les membres de l'AVDCH.

M. **Claude Von Allmen** (photo 2) est ensuite intervenu sur le thème des déclarations de garantie et de la couverture des frais en cas de maladie/accident et de rapatriement. Ce sujet avait déjà été abordé dans Point Commune, mais la récente circulaire fédérale nous donne maintenant heureusement une base légale pour exiger des assurances ayant leur siège en Europe, ce qui limitera les difficultés de remboursement en cas de sinistre.

Puis le colonel EMG **Yvon Langel** a exposé l'intervention des troupes suisses en Indonésie juste après le tsunami du 26 décembre 2004 (photo 3). Passionnant et bien documenté, ce sujet a conquis l'assemblée.

Enfin Monsieur le Préfet **Marc-Etienne Piot** (photo 4) a fait valoir les atouts de son district en une allocution fort appréciée.

L'an prochain, Nyon accueillera l'AVDCH pour son 30^e anniversaire.



Texte > Claude Petit, présidente de l'AVDCH
Photos > Jean-Marc Gallarotti



Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
2007				
22 mai	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
29 mai	UCV	Comité	Epalinges	UCV
02 juin	UCV	Ass. générale + Journée des Communes Vaudoises	Aigle	UCV
14 juin	UCV	Conseil	Le Sentier	UCV
20 juin	UCV	Comité de rédaction du Point Commun-e	Pully	UCV
26 juin	UCV	Comité	Bussigny	UCV
28 août	UCV	Groupe des Villes	Pully	UCV
04 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
20 septembre	UCV	Conseil	Maracon	UCV
21 septembre	ACVBC	Assemblée générale	Yens	ACVBC
02 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
05 octobre	AVSM	Assemblée générale	Bussigny	AVSM
06 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
20 novembre	UCV	Groupe des Villes	Renens	UCV
22 novembre	UCV	Conseil	Jouxkens-Mézery	UCV
07 décembre	UCV	Comité de rédaction du Point Commun-e	Renens	UCV
18 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV

Cours à l'intention des municipaux, boursiers et toutes personnes intéressées par les finances publiques



La session 2007 a débuté au mois de mars par une journée consacrée à la clôture des comptes 2006. Elle se poursuivra dès la fin du mois d'août avec la préparation du budget 2008, puis selon le programme ci-dessous. Les cours ont lieu, le jeudi, dans la salle du Conseil communal de la commune de Grandvaux. La durée de chaque cours est d'une journée.

30 août 2007:	préparation du budget 2008
13 septembre 2007:	le compte de fonctionnement
27 septembre 2007:	le compte des investissements
4 octobre 2007:	lecture et structure du bilan
25 octobre 2007:	le décompte TVA dans les collectivités publiques
1er novembre 2007:	analyse et planification financières, cours théorique et pratique
15 novembre 2007 :	péréquation intercommunale, répartition de la facture sociale
29 novembre 2007:	analyse et planification financières avec Microsoft Excel

Pour renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser à:

Pierre Busset

Rue du Léman 2 - 1814 La Tour-de-Peilz
 Tél. 021 971 15 42 / Fax 021 971 15 43
 Mobile: 079 345 60 91 ou directement
 sur le site www.pbuset.ch

